



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION D'UNE LECTURE DE
TEXTES AVEC INTERPRETATION
MUSICALE DANS LE CADRE DE LA
FETE DES SENIORS 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-017
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence de sa présidente, à la vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Nicolas VAUDE, domicilié 4 rue d'Idalie 94300 Vincennes, et de Kimberley BEELMEON, domiciliée 1 place du 8 mai 1945 92044 Levallois-Perret, d'organiser une lecture de texte avec interprétation musicale au violon dans le cadre de la fête des seniors 2023 le dimanche 1^{er} octobre 2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Nicolas VAUDE, domicilié 4 rue d'Idalie 94300 Vincennes, et Kimberley BEELMEON, domiciliée 1 place du 8 mai 1945 92044 Levallois-Perret, pour l'organisation d'une lecture de texte avec interprétation musicale au violon dans le cadre de la fête des seniors 2023, le dimanche 1^{er} octobre 2023, pour un montant total de 1 000 € (mille euros) répartis en 500 € pour Nicolas VAUDE et 500€ pour Kimberley BEELMEON.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20230929-lmc1H11262H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/09/2023
Date de Publication : 05/10/2023